

**Intervention Gaël Callonnec**

pour le groupe Conflans Energie Populaire

**Délibération numéro 4 : vote du budget primitif**

Cette année, le contexte budgétaire est particulièrement difficile. La DGF diminue de 1.6M€.

Cela dit, la section de fonctionnement de l'année précédente dégagait un excédent structurel hors recettes exceptionnelles, de près de 1.5M€.

La baisse de l'excédent compense donc la réduction des recettes.

Mais nous avons d'autres difficultés :

Le montant des remboursements de TVA chute cette année de 600 000€, tandis que les remboursements du principal de la dette augmente de 300 000 €. Si l'on tient compte de l'augmentation tendancielle de la masse salariale, Il faudrait réduire d'au moins 1.2 million d'euros nos dépenses de fonctionnement pour équilibrer le budget et couvrir le remboursement de la dette par des ressources propres.

C'est conséquent, c'est dommageable mais cet effort ne représente que 2% de nos recettes de fonctionnement.

Puisque la loi nous oblige à présenter un budget à l'équilibre, si les recettes diminuent, nous devons réduire les dépenses. Nul ne le conteste, effectivement, nous n'avons pas le choix.

En revanche, il nous appartient de choisir la nature des dépenses que nous devons restreindre en priorité.

Vous nous avez d'emblée affirmé qu'il n'y avait pas d'autres alternatives aux choix que vous avez réalisés. C'est la litanie de l'inéluctable, qui permet d'étouffer implicitement le débat, et qui laisse croire que tous ceux qui oseraient évoquer une autre politique, sont de dangereux irresponsables.

En revanche, cela vous exonère d'assumer la responsabilité politiques de vos choix. Car vous avez bel et bien fait un choix politique : celui de réduire drastiquement :

- les budgets alloués à la petite enfance et à l'éducation nationale, (-30 000€ pour la caisse des écoles, suppression de 18 postes d'ATSEM)
- les crédits des établissements publics culturels (-50 000€ pour la MJC)
- les dépenses sociales (-100 000€ pour le CCAS)
- de réduire encore les dépenses d'investissements

D'autres choix auraient été possibles, nous vous les avons énumérés, mais vous avez toujours refusé de les prendre en considération. Vous auriez pu :

réduire des dépenses de frais de réception (p.15 poste 6257 : 108 000€)

réduire des dépenses de fêtes et cérémonies (poste 6232 : 467 775€)

Auxquelles il faut ajouter 313 000€ de dépenses en frais de communication : catalogues, imprimés insertion, publication...)

Sans parler des frais d'affranchissement et de télécommunication qui s'élèvent à 247 000€...

En tout et pour tout la somme des dépenses recensées dans les comptes 6231 à 6252 s'élève à 1286000€. En bref, il nous paraît possible d'économiser au moins 200 000€ supplémentaires sur les postes : fêtes et cérémonies, réceptions, frais de représentation et communication. Cela représente une baisse de 15%. Ce n'est pas un effort plus conséquent que celui que vous avez imposé aux associations l'année dernière.

Les dépenses pour frais de logiciels et licences, qui s'élèvent à plus de 1.5M€ nous paraissent bien lourdes à l'heure des logiciels libres. Une diminution de 10%, soit un gain de 150 000€ ne paraît pas inatteignable.

On pourrait revenir sur le coût de la vidéosurveillance, du stationnement gratuit, des subventions facultatives versées à l'école privée (160 000€),

Surtout, vous vous polarisez sur la réduction aveugle de la masse salariale, alors qu'il faut envisager une réduction globale des dépenses de fonctionnement, car dans bien des cas, l'augmentation des effectifs permet de réduire des dépenses de fonctionnement, comme :

- La réinternalisation des prestations de conseil coûteuses (les honoraires s'élèvent à 202 900€ et le poste 6228 sous l'obscur désignation « divers » s'élève à 1 485 000 €)
- La réinternalisation des travaux d'investissement et notamment les travaux d'isolation du bâti, qui nous couteraient bien moins cher s'ils étaient effectués en régie. Cela nous permettrait de réduire les dépenses de fonctionnement ( via la réduction des charges de la dette mais aussi des dépenses énergétiques de la ville qui s'élèvent à plus d' 1,5 M€)

Là encore, il nous paraît possible d'économiser au moins 200 000 € supplémentaires sur ces postes.

-La réduction de l'emploi précaire : Sur les 46 emplois non titulaires, il y a 39 CDD, dont seulement 6 sont justifiés par des remplacements temporaires (comme indiqué en pages 133-134 du BP). Si ces 33 postes étaient embauchés en CDI, la commune économiserait le montant de la prime de précarité qui s'élève à 10% de leur rémunération, soit environ 411 000€ =  $5738879 * 33 / 46 * 0,1$

Il y a là un potentiel d'économies d'au moins 1.2M€. La réduction de ces dépenses nous permettrait de revenir au moins sur la suppression des postes d'ATSEM et sur la réduction des dépenses sociales de la ville (soit environ 600 000€).

Ces arbitrages nous permettraient de préserver le service public tout en réduisant de moitié le déficit structurel que vous nous présentez au titre de ce BP 2016.

Etes-vous prêts à assumer vos choix politiques ce soir, en reconnaissant que vous privilégiez des dépenses événementielles et de communication, souvent à caractère électoral, plutôt que de préserver les services publics et notamment l'éducation de nos enfants ?

A défaut, êtes-vous prêt à renoncer à la suppression des postes d'ATSEM et à la baisse des budgets alloués à la caisse des écoles publiques, en réduisant par ailleurs les dépenses susmentionnées et notamment les dépenses de communication et les frais de représentation.

#### **Délibération numéro 15 : Désignation du représentant de la Mairie à la caisse des écoles**

Madame Simon première adjointe chargée de l'éducation et de la petite enfance a décidé ou cautionné :

- la suppression du soutien scolaire aux élèves en difficulté ;
- la suppression des NAP et de l'allongement des plages de garderie payantes ;
- la réduction des subventions à la caisse des écoles et de la tentative de réinternaliser le budget de la caisse dans celui de la ville, sans concertation préalable, sans que les parents d'élèves n'aient plus leur mot à dire sur le montant et l'affectation des ressources.

Madame Simon a ainsi fait amplement la démonstration que l'éducation et l'épanouissement des enfants scolarisés dans le public n'étaient pas sa priorité.

Peut-être suis-je injuste, Madame Simon s'est peut-être battue contre ces arbitrages budgétaires qui lui auraient été imposés. Quoi qu'il en soit, contrairement à Madame Cumont, Madame Simon n'a pas démissionné.

C'est la raison pour laquelle nous nous opposerons à sa désignation.